



Le gouvernement de la honte !

La CGT ENS de Lyon salue les mobilisations des jeunes lycéennes et étudiantes qui font entendre massivement une exigence légitime : pouvoir étudier dans des conditions dignes en disposant d'un véritable service public de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur. Comme elle l'a fait depuis le début du mouvement, la CGT continuera de prendre ses responsabilités pour soutenir les jeunes mobilisés et les protéger des violences et de la répression policière. Elle va continuer d'ouvrir ses locaux syndicaux et les Bourses du Travail, pour permettre aux jeunes de pouvoir se réunir et décider des suites à donner au mouvement. (puisque que le gouvernement n'a qu'une réponse : la répression cruelle)

Nous appelons le gouvernement à répondre immédiatement aux revendications exprimées, en particulier, de revoir totalement le projet de budget et de procéder à des augmentations budgétaires massives pour l'éducation publique.

Nous dénonçons avec la plus grande fermeté les violences commises à l'encontre de manifestant-es, **majoritairement mineur-es**. L'usage d'armes telles que les grenades de désencerclement et les LBD, et de techniques de maintien de l'ordre susceptibles de provoquer des blessures graves doivent être interdits dans le cadre de mobilisations sociales. Les faits rapportés ces derniers jours (coups, étranglements, gaz lacrymogènes, heurts avec des véhicules, tirs de LBD ...) d'une gravité inouïe, doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales et de sanctions.

Nous appelons l'ensemble des personnels de l'ENS de Lyon à se mobiliser jeudi 8 octobre aux côtés des lycéen.ne.s et les étudiant.e.s. Soyons plus nombreux.ses qu'hier pour leur témoigner de notre soutien !

Certains cours ont été maintenus en visio comme cela a déjà été mentionné par les élu.e.s étudiant.e.s. Nous dénonçons ces procédés qui ont un impact sur la scolarité des jeunes qui se mobilisent. Ils n'ont pas à choisir entre s'engager et réussir leur scolarité.

Le passage en distanciel ne peut en effet relever d'une décision unilatérale ou individuelle d'enseignant.e.s, il doit relever d'une concertation collective, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les appels à faire cours en distanciel qu'ils viennent de l'administration ou des enseignant.e.s n'ont donc pas de valeur juridique. Le distanciel est prévu par le code de l'éducation, mais doit être autorisé par le CEVE (ou autre instance réglementaire) et doit faire l'objet d'une véritable formation pensée pour être dispensée à distance. (loi Fioraso). Une fermeture administrative ou un blocage ne peuvent être transformés en "situation de continuité pédagogique" permettant d'imposer des cours en distanciel. Et que dire de la rupture d'égalité des étudiant.es devant cette situation ?

Nous appelons donc en particulier les enseignant.e.s à refuser la visio, ne pas pénaliser les étudiant.e.s qui se mobilisent et à se mettre en grève.

Mais surtout nous les appelons à se montrer solidaires de l'instant historique gravissime actuel : les revendications lycéennes sont justes, elles doivent être entendues. Que penser de la répression qui s'abat sur cette jeunesse ? Ne devrait-on pas être en tant que citoyens, parents, dans la rue à leurs côtés pour les soutenir et les protéger ? qui mérite d'avoir une main arrachée, de perdre un œil ou une mâchoire, pour revendiquer de meilleures conditions d'étude ? est-ce une réponse digne d'un gouvernement à des jeunes de 15 ans ?

Syndicalement

Le syndicat CGT de l'ENS LYON

